



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 08 décembre 2022 - N°6

L'an deux mil vingt-deux, le 08 décembre 2022 à 21 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, MICALLEF Florian, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, , DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice, SAURINA MICHEL Christel.

Absent excusé : OURS Denis

Il désigne Monsieur TARDIEU Stéphane, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation et propose le retrait du point sur la vente d'un terrain à IMBERT.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 04 octobre 2022 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2- Retrait de la commune du PAPI III Cèze (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)

En concertation avec le Président du syndicat ABCèze, la commune se retire de ce programme. Le projet intitulé « étude de déviation des écoulements vers les zones à moindre enjeux sur Montfaucon » est donc retiré du programme.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3- IRL 2021

Lorsque la commune n'est pas en mesure de proposer un logement à l'instituteur, celui-ci perçoit une indemnité représentative de logement (IRL). Cette indemnité est fixée à 702.00 € brut.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4- Cession d'une bande de terrain d'environ 60m²

Mesdames SOURET BORDARY Lisiane et BALAZUT Doriane ne prennent pas part à la délibération. Monsieur Alex BALAZUT s'est porté acquéreur d'une bande d'environ 60 m² en limite de sa propriété, chemin de Montlézon.

Le prix de vente est fixé à 134.77 € le m².

Approuvé à la majorité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

5- Désignation d'un correspondant incendie et secours

À la demande de la Préfecture, un correspondant incendie et secours doit être désigné. Mme SOURET BORDARY Lisiane se propose.

Rôle du correspondant incendie et secours :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

6- Décisions modificatives

DM N°1 : il convient d'augmenter les crédits ouverts à l'article 673 (annulation de titre de l'exercice antérieur) pour régularisation comptable. 855.00 € (agglomération produits entretien).

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

DM N°2 : régularisation d'écritures d'ordre pour l'article 28041512 en suramortissement. 262.72 € (sans impact budgétaire) écritures qui s'annulent.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

7- Délégation à SiiG de la diffusion des données adresses de la commune pour l'alimentation de la Base Adresse Nationale (BAN)

Par son adhésion au SiiG la commune délègue la gestion technique des données voies et adresses au syndicat qui s'est engagé à maintenir les dispositifs d'animation et les dispositifs techniques permettant la disponibilité d'une BAT de grande qualité.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

8- Autorisation du quart des dépenses d'emprunt

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente il convient d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, soit 363 617.00 €.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

9- Autorisation emprunt

Cette délibération concerne la réévaluation du taux d'emprunt pour le dossier de l'école.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

10- DETR 2023

Un dossier de subvention DETR complémentaire pour le projet école est déposé au titre de la DETR 2023.

Approuvé à l'unanimité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

11- Augmentation tarif cantine

En concertation avec l'association des Francas du Gard, il a été convenu que le tarif de repas de la cantine est augmenté de 15 cts d'euros.

Approuvé à l'unanimité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

12- Projet « photovoltaïques » école et services techniques

La commune peut intégrer l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), par l'intermédiaire de l'Agglo pour l'installation, la maintenance, les coûts de gestion et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque par un tiers investisseur. En contrepartie le tiers investisseur fournira un loyer annuel à la collectivité. L'école et les ateliers municipaux sont retenus pour ce projet photovoltaïque.

Approuvé à l'unanimité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Questions diverses

Néant

'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le secrétaire de séance,

TARDIEU Stéphane



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

